

Points saillants et points forts



Points saillants

- A-Z Assurance vie**
- Véritable expérience sans exigence médicale¹ jusqu'à concurrence de 500 000 \$ – un capital assuré comptant parmi les plus élevés de l'industrie
 - Vie entière (sans participation), T10, T20, T25, T25 décroissant
 - Aucune question portant sur les refus, reports ou surprimes passés
 - Taux avantageux par rapport aux concurrents et en ce qui a trait aux dossiers avec surprime

- Élite Express**
- Véritable expérience sans exigence médicale¹ jusqu'à concurrence de 750 000 \$ (500 000 \$ si le client est âgé de plus de 50 ans) pour les clients en santé
 - Temporaire 20 ans ou 30 ans, renouvelable et transformable
 - Admissibilité automatique à l'avenant d'assurance maladies graves
 - Taux concurrentiels par rapport aux assurances traditionnelles

- Assurance maladies graves**
- Quatre régimes d'assurance MG à émission simplifiée et sans exigence médicale¹
 - Jusqu'à huit maladies couvertes
 - De six à huit questions posées pour déterminer l'admissibilité
 - Aucune clause « 24/24 » relative aux maladies préexistantes
 - Possibilité d'exclure les maladies cardiaques et le cancer pour accroître l'admissibilité des clients
 - Couverture Cardiaque ET Couverture Cancer MG en un régime – couverture d'un deuxième événement (avec primes réduites)

- Assurance vie entière avec participation**
- Contrats importants, jusqu'à 25 millions de dollars
 - Programme incitatif d'abandon du tabac offre des taux très concurrentiels aux fumeurs (surtout pour les options de paiement sur 10 ans ou 20 ans)
 - Experts médicaux de Teladoc² offre un deuxième avis d'experts médicaux
 - Meilleur rapport entre la prestation de décès et la prime de l'industrie
 - Disposition relative à la prestation pour organisme de bienfaisance³ jusqu'à 100 000 \$
 - Prestation d'assurance pour enfants avec 3 000 \$ d'assurance temporaire gratuite
 - Cinq options de participation

- Temporaire 10 ans, 20 ans ou 30 ans⁶**
- Des taux de temporaire parmi les plus bas de l'industrie
 - Privilège d'échange (de la deuxième à la cinquième année)
 - Options de transformation jusqu'à 71 ans
 - Disposition relative à la prestation pour organisme de bienfaisance
 - Avenant d'assurance vie temporaire pour les enfants – peut être ajouté avant leur naissance
 - Assistance en cas de deuil comprise (1000 \$)

Points forts

Personnes difficilement assurables cherchant une véritable expérience simplifiée et sans exigence médicale.

- Antécédents de cancer, de maladies cardiaques ou de diabète
- Refus ou tarification avec surprime antérieurs
- Professions ou sports dangereux

Personnes et familles en bonne santé cherchant une couverture simple et rapide à obtenir.

- Protection des versements hypothécaires
- Bonification d'une couverture collective
- Titulaires de permis d'études et de travail jusqu'à 250 000 \$

Personnes cherchant une couverture d'assurance MG abordable et pratique.

- Antécédents personnels ou familiaux de cancer ou de troubles cardiaques
- Refus ou tarification avec surprime antérieurs
- Protection des versements hypothécaires ou du mode de vie
- Bonification d'une couverture collective
- Titulaires de permis d'études et de travail

Avantage Plus⁴ : Familles à revenu moyen cherchant à maximiser la couverture par rapport à la prime et préférant obtenir plus de garanties que ce qu'offrent généralement les produits d'assurance vie universelle.

- Assurabilité garantie pour juvéniles
- Planification successorale concurrentielle avec des prestations de décès excédant 5 millions de dollars

Avantage Max⁴ : Familles à revenu moyen et élevé à la recherche d'une croissance de la valeur de rachat concurrentielle et d'un accès à des prêts potentiellement non imposables⁵

- Possibilité de souscrire une assurance libérée additionnelle, jusqu'à concurrence de 2 500 000 \$ la vie durant
- Accéder à la valeur de rachat au moyen d'avances sur police pour compléter le revenu de retraite

Familles à revenu moyen cherchant à profiter de l'assurabilité actuelle.

- Possibilité de transformer le produit en assurance permanente plus tard
- Taux de non-fumeur possiblement offerts en cas de consommation de marijuana (peu importe sous quelle forme) sans tabac
- Assurance conjointe payable au premier décès offert à des taux concurrentiels

Toutes les personnes assurées sont admissibles aux avantages complémentaires offerts aux membres⁷.

Avantages pour les entreprises



Produits de Plan de protection du Canada et la Financière Foresters



Possibilité d'un processus de proposition entièrement numérique, sans rencontre en personne



Réinvestissement des bénéfices au profit des participants et des collectivités grâce à la structure d'entreprise sans but lucratif



Solidité et stabilité financières
Ratio du TSAV de 182,4 % au 31 décembre 2024⁸



Émission rapide

Produits de Plan de protection du Canada



Expérience simplifiée et sans exigence médicale¹ ni prélèvements de liquides corporels
(sauf pour les produits d'assurance préférentielle et élite préférentielle)



Paiements commençant le deuxième mois
Cette offre s'applique seulement aux régimes à paiements mensuels



Aucune tarification associée à la situation financière



Taux de non-fumeur offerts si la consommation de marijuana est limitée à six fois par semaine

Produits de la Financière Foresters



Programme incitatif d'abandon du tabac⁹



Prestation d'assurance pour enfants⁹



Disposition relative à la prestation pour organisme de bienfaisance

Ligne téléphonique de soutien bilingue attitrée à WFG : 1-844-934-6060 | wfgsupport@foresters.com

¹ L'assurabilité dépend des réponses aux questions médicales et aux autres questions de la proposition, ainsi que des recherches et de l'examen aux fins de la tarification.

² Ce programme est exclusivement offert par Teladoc Health Inc., sous réserve des conditions d'admissibilité et des restrictions, et il peut être modifié ou annulé en tout temps sans préavis. Cet avantage n'est pas inclus dans la police.

³ Lorsqu'une prestation est versée aux bénéficiaires, Foresters effectue un versement à l'organisme de bienfaisance admissible désigné au nom de la personne assurée. L'organisme de bienfaisance désigné doit être enregistré à titre d'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada. La prestation pour organisme de bienfaisance ne sera versée que si un bénéficiaire admissible a été désigné et que cette désignation est entrée en vigueur avant la date du décès de la personne assurée.

⁴ Les polices sont souscrites par l'Ordre Indépendant des Forestiers.

⁵ Foresters, ses employés et ses représentants en assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils juridiques, successoraux ou fiscaux. Les particuliers doivent consulter leur conseiller financier, successoral, fiscal ou juridique au sujet de leur situation.

⁶ Les polices sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie.

⁷ Les bénéfices de membre de la Financière Foresters sont non contractuels et assujettis à des conditions d'admissibilité, des définitions et des restrictions particulières à chaque bénéfice. Ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis, ou ne plus être offerts.

⁸ Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (« TSAV ») de Foresters au 31 décembre 2024, tel qu'il est présenté dans le Rapport de 2024 destiné aux membres de la Financière Foresters. Le ratio du TSAV est une mesure de suffisance du capital utilisée pour veiller à ce que les assureurs conservent un capital suffisant pour s'acquitter de leurs obligations financières, qui a été établie par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») du Canada.

⁹ Programme incitatif d'abandon du tabac et Prestation d'assurance pour enfants sont disponibles uniquement sur Assurance vie entière avec participation Avantage Plus de Foresters.

Plan de protection du Canada et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada Inc., une société de la Financière Foresters. Assurance vie et maladies graves sans exigence médicale à émission simplifiée souscrite par L'Ordre Indépendant des Forestiers ou par Foresters, compagnie d'assurance vie. La Financière Foresters, Foresters, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Rabais des membres de Foresters, Foresters Go et le logo de Foresters Go et Aider autrui est notre raison d'être sont des noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto [Ontario], Canada M3C 1T9) et de ses filiales. CP149.

Réservé au conseiller. Ne doit pas être distribué au client.